Le gourou pédophile revenu dans le box?



Mmes Antoine et Hameroux ont défendu les intérêts du pilote de l'hélicoptère et de son mécanicien.

Le rôle des avocats de la partie civile consistait à reconnaître le statut de victime au pilote et au mécanicien. Me Alain Antoine et son confrère Me Olivier Hameroux ont rendu hommage au professionnalisme et au sang-froid de Yann Morvan et Stéphane Libel. «La moitié de la population de Saint-Denis peut remercier mon client que l'hélicoptère ne se soit pas crashé sur la ville », assure l'avocat saint-paulois. «Mon client a vécu une expérience extrêmement traumatisante qui perturbe l'être dans ses fondements et ses croyances», renchérit l'autre partie civile.

Ils détaillent alors l'action, la prise d'otage, la présence d'essence et d'un briquet dans l'aéronef, l'évasion et la simulation de panne pour se défaire du commando fou. Assez de témoignages pour percevoir la gravité des faits et la dangerosité des hommes présents dans l'avion et des éva-

La plaidoirie aurait pu s'arrêter là mais pour appuyer sur la dangerosité des accusés et du commanditaire, Juliano Verbard, Me Alain Antoine a proposé une lecture vivante de tous les procès précédents du gourou de la secte pendant une demi-heure. «On a essayé d'inviter Dieu et Mgr Aubry pour colorer ce procès, de mettre un voile mystique pour masquer la réelle dangerosité de ces gens-là mais le voile est en lambeaux. C'est terminé la Vierge. Il reste d'abominables faits et un pédophile avéré déjà condamné deux fois qui a fondu sur l'innocence des enfants», condamne Me

«Où est la place de Dieu dans tout ça? Les autres savaient qu'ils allaient libérer un dangereux pédophile. Aujourd'hui, ce n'est ni le procès de Dieu, ni le procès des sectes, c'est celui de personnes qui ont tout mis en œuvre pour que dans notre société ce prédateur soit de nouveau présent parmi les hommes.»

A croire que Juliano Verbard doit être jugé une nouvelle fois pour des viols d'enfant, pour l'enlèvement d'Alexandre et qu'il n'a jamais expliqué son chemine-ment pour sortir des griffes de saint Charbel. Tous s'accordaient à croire pourtant au procès de 2011 que le verdict compréhensif et les révélations de Juliano Verbard permettraient au Saint-Paulois de 29 ans de négocier un nouveau tournant et préparer une nouvelle vie.

EVASION DE LA PRISON DE DOMENJOD

Le Petit lys ressuscité?

Après 3 heures 40 de réquisitoire, l'avocat général a frappé fort : 20 ans de réclusion criminelle pour les trois évadés. Me Nicolas Normand trouve la sanction injuste, destinée à faire revivre le mythe du Petit lys d'amour, un «gourou pédophile». Les six derniers avocats de la défense contre-attaquent aujourd'hui.

Antonio Ferrara, braqueur professionnel, notamment d'un fourgon blindé de la Banque de France, s'est échappé de la prison de Fresnes après l'attaque de ses complices à coups de bazookas et de lance-roquettes : 12 ans de réclusion criminelle. Pascal Payet, adepte de l'évasion par hélicoptère - trois à son actif – a pris 5 ans de prison pour la dernière. Hier, Danielle Braud, l'avocat général, a requis des peines dignes des plus grands bandits du pays à l'encontre des 14 accusés de l'évasion du 27 avril 2009 à la prison de Domenjod.

Elle a demandé à l'encontre des trois évadés, Juliano Verbard, son amant Fabrice Michel et Alexin Michel, 18 ans de réclusion criminelle pour la complicité du détournement de l'hélicoptère et deux ans de prison pour l'évasion. Entre 15 et 18 ans de réclusion criminelle contre les trois preneurs d'otage. Quatorze ans de réclusion contre Marie-Lucie Michel et sa fille Graziella Daleton. Puis entre 8 mois et 6 ans de prison ferme à l'encontre des autres complices. Deux tiers de peine de sûreté pour presque tout le

«Un tel réquisitoire est criminogène, voire criminel », estime Me Nicolas Normand, l'avocat de Juliano Verbard et Fabrice Michel. Selon lui, Danielle Braud tente de ranimer le Petit lys d'amour qui pour lui est mort l'année dernière. Depuis le procès pour le double enlèvement

du petit Alexandre – Juliano neurs d'otage et leurs complices Verbard et Fabrice Michel avaient écopé de 9 ans de prison ferme - son client aurait coupé les ponts avec la secte : « Le parquet met de l'huile sur le feu et sabote ce qui a été fait depuis le début.»

« Des stratégies criminelles»

L'avocat général s'est pourtant appliquée pendant plus de 3 heures 40 à démontrer que les 14 accusés ne sont pas les amateurs que l'on croit mais des voyous » très bien organisés. Un exercice interminable de rhétorique pour répondre « non » aux trois questions qu'elle a posées tout haut dans son réquisitoire. « Les accusés ont-ils utilisé des méthodes de pieds nickelés "»? «L'évasion était-elle légitime » ? « La secte est-elle vraiment terminée »?

Elle répond non, car jusqu'à la planque dans un apparte-ment du Moufia, l'opération évasion était «très bien orchestrée » : « Ils avaient prévu de fausses plaques d'immatriculation, plusieurs téléphones, ce sont des stratégies de criminels », s'écrie Danielle Braud. Armée d'un stylo feutre, elle dessine des schémas pour tout expliquer, aux jurés aussi concentrés que dans un amphi d'université, en plein cours de criminologie.

ont organisé une évasion pour un homme qu'ils pensaient innocent, alors qu'il avait déjà été condamné à 18 ans de réclusion criminelle pour le viol d'un enfant de la secte. « Ce groupe religieux a-t-il jamais parlé d'a-mour, demande-t-elle. Pour sauver un criminel, ils n'en ont rien à faire des autres. Personne n'aurait voulu être à la place du pilote.»

Quant au repentir annoncé des anciens adeptes de la secte du Cœur douloureux et immaculé de Marie, l'avocat général n'y croit pas non plus et s'a-dresse directement à l'ancien gourou pour le dire. Les accusés lui cachent des choses et ça l'énerve : « Quand on parle d'éléments concrets, ce n'est jamais personne. » Et s'ils ve-naient tous de découvrir que l'homme en qui ils croient depuis 10 ans était un escroc, ils seraient « plus effondrés que

« Verbard ne voit plus personne»

Danielle Braud trouve tout le monde coupable et conclut par un message de Nelson Mandela : « Je ne suis pas vraiment libre si je prive quelqu'un d'autre de sa liberté.»

Me Nicolas Normand contreattaque en premier pour la défense, histoire de riposter à Elle répond non, car les pre- chaud : «L'avocat général a le

droit de questionner la sincérité des accusés, mais on doit s'interroger. » Il assure : « Au-jourd'hui Juliano Verbard ne voit plus personne de la secte et a renoué avec sa mère et ses deux sœurs qui viennent le voir au parloir. L'administration pé-nitentiaire le laisse rencontrer Fabrice Michel deux heures par jour et tous les deux rêvent de se reconstruire dans une prison de métropole.»

D'une voix forte, presque agressive, l'avocat s'emporte et accuse le parquet et la partie civile de « se nourrir d'un mythe », celui du Petit lys d'amour, un «gourou pédophile». Il refait l'historique de la saga Verbard, de la genèse d'un «évêque de pacotille » porté par un groupe, jusqu'à sa mort l'année dernière au procès de l'en-lèvement. Son client avait alors annoncé « saint Charbel c'est fini » et avait accepté une sanction équitable.

Hier, les peines proposées, Me Normand ne les trouvait pas juste. Il relativise les faits : «L'évasion représente un traumatisme pour les victimes mais ça s'est bien terminé, sans mort ni blessé. » « Vous voulez quoi », conclut l'avocat, «qu'ils se suicident tous » !. Et de s'adresser aux jurés yeux dans les yeux : «Une sanction juste est cruciale pour obtenir enfin l'apaisement. Petit lys est mort, il faut l'enterrer et l'envoyer en en-

Lisa MELA

<u>Les perles de l'audience</u>

■ Une vue de pilote. Interrogé une fois encore sur la place du commando dans l'hélicoptère lors de l'évasion, Yann Morvan a assuré être en pleine capacité de sa vision. « J'ai passé un test visuel en mars 2012, il était concluant.» Il assure que Rodolphe Cadet était devant, Jean René Gens à l'arrière gauche et Guillaume Maillot à droite. Foi de pilote.

Le diable à l'audience. Me Alain Antoine a, à cause de ce procès, rencontré le diable. «En venant à la rencontre de Juliano Verbard et ses adeptes, je croyais découvrir autre chose. Dieu, je ne l'ai pas trouvé ici mais j'ai fait con-naissance avec le diable! » Il désigne Juliano Verbard assis sur le banc des accusés la tête baissée.

Graziella rappelée par ses enfants. Au moment où Danielle Braud, l'avocat général, égrenait les peines requises dans cette affaire, dont 14 ans de prison pour Graziella Daleton et sa mère Lucie Michel, la sonnerie du GSM de la jeune mère retentissait. La salle d'audience pouvait entendre la voix de ses enfants crier «Maman, c'est l 'heure! » Le comble de l'ironie.

Evasion ratée d'une prison belge. Pour montrer toute la dangerosité et l'extraordinaire d'une évasion en hélicoptère, l'avocat général énumère les cinq dernières évasions. L'une d'entre elles s'est terminée 🥶 dramatiquement 👵 puisque l'hélicoptère s'est crashé en allant à la prison. Et son avocat Me Alain Antoine de vanter les mérites du pilote: «Un trésor de courage.»

Les peines requises

Les trois fugitifs



J. verbard Petit Lys d'amour 29 ans. Réquisitions : 20 ans



J.-Fabrice Michel 27 ans. Réquisitions : 20 ans



A. Jusmy Michel Réquisitions : 20 ans

Les trois preneurs d'otages



G. Maillot 25 ans Réquisitions : 15 ans



J.-R. Gens Réquisitions: 18 ans



P.-R. Cadet Réquisitions: 18 ans

Les deux organisatrices



M.-Lucie Ferrère ép. Michel 52 ans. Réquisitions : 14 ans



Graziena Michel ép. Daleton. Réquisitions: 14 ans

Les six complices



Samuel Cadet ans E8 Réquisitions : 3 ans dont 1 ferme



23 ans.



Anissa Gens



57 ars Réquisitions : 6 ans Réquisitions : 4 ans



W.-L. COTTOTO ép. Hoarau, 67 ans Requisitions: 3 ans dont I ferme



Sonia Flore 55 His Requisitions

C. Mainquet 54 855

Béquisitions 8 moin

mographie Valérie SICHE